

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La pandémie de la COVID-19 induit une baisse considérable des mesures administratives prononcées en 2020

En 2019 déjà, le Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) se réjouissait d'une baisse globale des mesures administratives. En 2020, une baisse importante des dénonciations par la police, ainsi que des mesures prononcées a été enregistrée. La pandémie de Coronavirus et les restrictions liées ont pu jouer un rôle significatif dans ces résultats. Ainsi, en 2020, 4047 décisions ont été prononcées par la Commission administrative, soit une baisse de 12,5% en comparaison avec l'année 2019 qui comptait 4551 décisions.

La section mesures administratives du SCAN tire le bilan de l'année 2020 et se réjouit de la nette réduction des mesures prononcées en comparaison avec l'année 2019. En effet, en 2020, 4047 décisions ont été prononcées par la Commission administrative, soit une diminution de 12,5% par rapport à 2019, alors que sur le plan suisse, on constate une baisse de 2%.

Ces décisions se répartissent principalement en avertissements (1231) et en retraits (1774).

Par rapport à l'année 2019, le SCAN relève:

- Une diminution du nombre des avertissements (-11,3% ; CH : -3,3%);
- Une diminution du nombre des retraits (-15,5% ; CH : -1,8%);

Au côté de ces mesures "classiques", d'autres mesures sont prononcées. Notamment celles concernant des refus de délivrance de permis (68), des interdictions de circuler au guidon d'un cycle (28) et enfin des interdictions de faire usage d'un permis de conduire étranger (456).

La vitesse, l'ébriété ainsi que les inattentions au volant sont parmi les motifs les plus fréquents à l'origine d'une mesure administrative:

- Liés à la vitesse, 1487 cas;
- Liés à l'ébriété au volant, 437 cas;
- Liés à l'inattention, 400 cas.

Le nombre de mesures administratives en lien avec la vitesse est en diminution (- 10 %), de même que celui relatif à l'alcool (- 35 %). Enfin, le nombre de mesures concernant des inattentions au volant (non-respect de la priorité, de la signalisation lumineuse, d'un passage pour piéton-ne-s ou consultation de son téléphone) est lui aussi en baisse (- 15 %).

En parallèle et pour tenter de contrer ce genre d'infractions, le SCAN mène tout au long de l'année des actions de prévention routière à l'attention des Neuchâtelois-ses. Ainsi, le SCAN peut que se réjouir de constater une diminution globale des infractions en 2020, mais il doit néanmoins relativiser en prenant en compte la situation sanitaire de la COVID-19.

Enfin, dernier chiffre encourageant : en 2020, 123 mesures ont été prononcées pour des conduites sous l'influence de produits stupéfiants, ce qui représente une diminution de 38% par rapport à l'année précédente.

Pour tous renseignements complémentaires :

- Philippe Burri, directeur du SCAN, 079 624 45 71, philippe.burri@ne.ch

Retrouvez tous les communiqués du SCAN sur www.scan-ne.ch/medias. Photos sur scan-ne.ch/photos.

Malvilliers, le 30 mars 2021/mco